

Projet d'intervention sur le Proche-Orient de la sous-direction du Levant du quai d'Orsay sur les questions relatives à la situation au Proche-Orient (Paris, 24 février 1972)

Légende: Le 24 février 1972, la sous-direction du Levant du ministère français des Affaires étrangères élabore un projet d'intervention pour la réunion ministérielle du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le 3 mars 1972 à Bonn, sur les questions relatives au Proche-Orient, en détaillant la situation de chaque pays de la région. Quant au conflit israélo-arabe, et face aux blocages de la négociation Jarring (envoyé spécial de l'Organisation des Nations unies) le ministère propose que les quatre puissances du Conseil de sécurité (États-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne) mettent en œuvre collectivement, à l'écart des rivalités entre elles, leur autorité en vue de trouver une solution politique au problème.

Source: Ministère des Affaires étrangères. Direction des Affaires Politiques, Afrique du Nord et Levant. Sous-direction du Levant. Projet d'intervention sur le Proche-Orient (UEO): Paris, le 24 février 1972. 7 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 31. Cote UEO.1.2.Bonn. Réunion ministérielle 3 mars 1972. 1970-1974.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_d_intervention_sur_le_proche_orient_de_la_sous_direction_du_levant_du_quai_d_orsay_sur_les_questions_relatives_a_la_situation_a_u_proche_orient_paris_24_fevrier_1972-fr-cad85868-5dbd-421f-abd5-91247cbo7566.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

PARIS, le 24 février 1972

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES

AFRIQUE DU NORD
ET LEVANT

Sous-Direction du Levant

PROJET D'INTERVENTION SUR LE PROCHE-ORIENT

(U. E. O.)

La question du Proche-Orient demeure des plus complexes. Selon que l'on envisage la situation intérieure des États de la région ou l'évolution du conflit israélo-arabe, on passe d'un optimisme que l'on peut qualifier de raisonné au pessimisme, voire à l'inquiétude.

*

* *

Il n'est pas douteux que de la Libye à l'Iran, et en faisant exception pour le Yémen du Sud, l'ensemble des pays dont il s'agit ont connu de nouveaux progrès, parfois considérables, dans la voie du développement économique et social. Le fait est évident, en raison des décisions inter-

.../

nationales et nationales prises en matière d'exploitation pétrolière, pour les pays qui disposent de ressources dans ce domaine. Mais, en dehors même du pétrole, l'équipement industriel, le commerce avec l'extérieur, dans certaines régions le niveau de vie des populations se sont incontestablement développés, parfois dans une faible mesure, mais l'essentiel est qu'il y a mouvement et non stagnation. C'est le cas, pour citer quelques exemples de pays sur lesquels nous sommes en France particulièrement renseignés, en Syrie, au Liban, en Arabie Saoudite ou en Irak.

Dans le même temps, et à l'exception de l'Egypte, les régimes ont bénéficié, sur le plan politique, d'une stabilité accrue, ce qui ne veut pas dire que, dans cette région qui était au contraire traditionnellement instable, l'accident ne soit pas possible à tout moment.

Telle est la situation, pour aller d'ouest en est, au Soudan, où le Général Nimeri semble s'être renforcé après les coups d'Etat de cet été ; au Liban où, à la différence des dernières années, le régime démocratique n'a pas connu d'à-coups sérieux ; en Jordanie où, malgré l'assassinat du Premier Ministre, le gouvernement contrôle à peu près parfaitement la situation intérieure ; en Syrie où le régime plus modéré et plus libéral du Général Assad s'est affermi ; en Irak où le Général Bakr et M. Saddam Hussein paraissent en mesure de poursuivre dans la voie de l'entente avec les Kurdes et dans celle, plus récemment ouverte, de la collaboration avec d'autres tendances que le Baath ; en Arabie Saoudite où le Roi Fayçal semble mieux assuré que jamais ; à Koweït enfin où le régime de semi-démocratie

.../

à la fois sociale et paternaliste, est fermement en place.

La situation au Yemen du Nord est plus difficile à apprécier : si la situation économique y est défavorable et les difficultés avec le Yemen du Sud en voie d'aggravation, le régime, handicapé par les tendances divergentes qui l'animent, a néanmoins subsisté sans trop de soubresauts. Il n'y a pas eu non plus, depuis des mois, de secousse à Aden, mais l'on ne saurait évidemment, dans ce cas, en raison d'un ensemble de facteurs politiques et économiques, parler de réelle stabilité.

Reste la région du Golfe. En dépit des coups d'Etat récents à Sharjah et à Qatar, le départ de la Grande-Bretagne n'a pas provoqué de trouble grave. Au contraire, après l'accession à l'indépendance de Bahrein et Qatar, la fédération des Emirats s'est constituée dans des conditions qui paraissent assurer sa viabilité - comme le montre, a contrario, après l'assassinat de l'Emir de Sharjah, le traitement de la crise par les Emirats -, tandis que, réconcilié avec ses voisins, Oman paraît vouloir se consacrer au progrès économique et social.

La rébellion dans le Dhofar, assistée de l'extérieur, demeure la menace la plus grave qui pèse, mais non pas semble-t-il à brève échéance, sur la stabilité du Sud de la Péninsule arabe.

Quant à l'Egypte, les troubles du mois de janvier ont assurément pour cause principale la persistance de la situation entre la paix et la guerre à quoi l'intransigeance israélienne réduit le pays. Seule des parties en mesure de

.../

combattre ou de négocier, l'Egypte ne veut, ou ne peut faire ni l'un ni l'autre, et il a suffi d'un peu plus de liberté pour l'opinion, de la nomination dans le gouvernement de personnalités peu populaires et, de la part du Président égyptien, d'une suite de déclarations contradictoires, et qui ont paru peu sérieuses, pour que se concrétise l'opposition de la jeunesse, à laquelle s'est ralliée plus ou moins explicitement l'ensemble de l'intelligentsia.

L'ordre, jamais vraiment menacé, paraît tout à fait rétabli. Mais la jeunesse n'est évidemment pas ralliée et l'on devine mal le sentiment de l'armée. De nouveaux troubles politiques apparaissent désormais comme une éventualité que l'on ne peut exclure : la conséquence peut en être, par le phénomène de la fuite en avant, le recours à l'aventure militaire, du moins l'incident armé et la crise. L'autorité du gouvernement et du Président se trouve, en tout cas, forcément diminuée. Avec elle, la possibilité de maintenir l'expectative ou de négocier et, dans ce cas, la crédibilité des offres de paix égyptiennes.

*

* *

Or, pour en venir maintenant au conflit, si le cessez-le-feu s'est maintenu en fait pendant toute l'année 1971 et jusqu'aujourd'hui, nul progrès n'a eu lieu dans la recherche du règlement, dont les chances apparaissent sinon inexistantes, du moins très faibles.

Des deux négociations parallèles engagées l'année dernière, la première, la négociation Jarring, qui vise, sur la base de la résolution 242, au règlement global, même s'il est par étapes, du conflit, s'est trouvée bloquée lorsqu'Israël a refusé de répondre directement à l'aide-mémoire du Représentant spécial en date du 8 février et a déclaré, dans sa réponse indirecte, qu'il "ne se retirera pas jusqu'aux lignes antérieures au 5 juin 1967".

Après le vote - unanimement favorable de la part des pays d'Europe occidentale - de la résolution de l'Assemblée Générale du 13 décembre, M. Jarring a repris sa mission. Il s'est rendu à Dakar, - où, à notre connaissance, le Président Senghor lui a fait part de sa déception devant les "faux-fuyants" de l'attitude israélienne, lors de la mission de l'O.U.A. -, puis au Caire, à Amman et à Tel-Aviv. Sa résolution de tout faire pour faciliter la conciliation n'est pas atténuée, les conversations qu'il a eues ont été approfondies : on voit mal, cependant, comment ou, plutôt, combien de temps pourra être éludée la question cruciale, celle du retrait, à laquelle, telles que sont ses dispositions actuelles, Israël ne peut donner qu'une réponse négative. La négociation Jarring serait alors bloquée une seconde fois, peut-être irrémédiablement.

Tout ne serait cependant pas perdu si, les combats ne reprenant pas et l'influence de l'Europe occidentale aidant - le rapport du Comité politique de la C.E.E. en date du 13 mai a eu sur les parties de profondes répercussions -, de nouvelles pressions pouvaient être exercées sur Israël

pour l'amener à une position plus conforme aux recommandations des Nations Unies.

Beaucoup de temps sera peut-être nécessaire. Notre espoir est qu'il peut être gagné si les quatre Membres permanents du Conseil de Sécurité, - à défaut de pouvoir s'assurer la coopération du cinquième -, soutiennent par des suggestions, voire des directives, l'action du Représentant spécial de M. Waldheim ; en d'autres termes, s'ils mettent en oeuvre collectivement, au nom de l'organisation internationale et à l'écart des rivalités entre grandes puissances, leur autorité en vue de la solution politique du conflit, en apportant en quelque sorte aux parties, dès l'engagement de la véritable négociation, la garantie que celle-ci sera conduite selon l'équité et que ses résultats seront respectés.

Je ne vois pas, personnellement, comment la Communauté internationale pourra se dispenser de recourir à une action de cet ordre, à plus ou moins longue échéance. Il se pourrait cependant, si elle était trop longue, que l'irréparable se fût produit auparavant.

Quant à la seconde négociation, animée par le Département d'Etat, celle que l'on a appelée "négociation intérimaire" (visant à la réouverture du Canal de Suez en contrepartie d'un retrait partiel des forces israéliennes dans le Sinaï), tout montre qu'elle est aujourd'hui au point mort et que ses chances de succès sont infimes. Il en aurait été autrement si les Etats-Unis n'avaient pas échoué à obtenir d'Israël qu'il accepte que la solution partielle en question,

au lieu d'être simplement liée à un éventuel règlement ultérieur, soit réellement, aux termes d'un engagement formel qui ne ferait que reprendre les dispositions de la résolution 242, une "étape" du règlement global. Il eût été, en tout temps, difficile pour le gouvernement du Caire d'admettre le préalable israélien, à savoir que la résolution 242 n'est pas nécessairement applicable. Il semble aujourd'hui, à la lumière de la situation intérieure du pays, que ce soit pratiquement impossible./.